

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE  
ARRONDISSEMENT D'AUTUN  
CANTON DE SAINT-VALLIER  
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil municipal

SEANCE DU 25 MARS 2024

Délibération n° CM2024\_24

Convocation du 12 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Quorum : 14

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de votants : 21

Thème : ASSOCIATIONS NON SPORTIVES

Objet : Subventions aux associations non sportives

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-cinq du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES, s'est réuni à la salle de la Trèche, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

Sont présents : M. LAGRANGE, Mme PERRIN, M. FOURRIER, Mme SEVIN, M. DEFACHELLE, Mme GRANDO, M. PICHARD, Mme RICHARD-PERROT, M. GRAS, Mme GILLOT, Mme CARNOT, M. DE ABREU, M. PAQUAUX, M. WACKENHEIM, Mme ZARÉBA, Mme DOUHARD, M. JATOCHA, M. LABAUNE, M. TREUILLET, Mme BRUNEL, M. LOCTIN, M. MARTIN, Mme MAES, Mme PRIET, M. ANDRÉ.

Sont excusés : Mme FRÈRE qui a donné pouvoir à Mme PRIET  
Mme MARTIN-ROUSSEAU qui a donné pouvoir à M. MARTIN

Secrétaire de séance : Madame Annie CARNOT

RAPPORT PRESENTÉ PAR : V PERRIN

Mesdames Françoise ZARÉBA, Valérie DOUHARD, Mélanie MAES, ainsi que Messieurs Armando DE ABREU, Arnaud PICHARD, Pascal TREUILLET, membres du bureau de certaines associations ci-après, sortent de la pièce ; ils ne peuvent prendre part ni aux débats ni aux vote.

Le rapporteur propose d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Subvention
Tricot plaisir	150.00 €
Comité d'organisation résistance	50.00 €
DDEN	50.00 €
GHBM	50.00 €
Coopérative scol. Marcel Sembat	1 000.00 €
Coopérative scol. maternelle des Baudras	600.00 €
Coopérative scol. élémentaire des Baudras	600.00 €
Coopérative scol. élémentaire Liberté Ferry	1 015.00 €
Foyer des élèves Roger Vailland	600.00 €
Comité des fêtes	4 000.00 €
Comité de Jumelage	3 600.00 €
Harmonie	3 500.00 €
SAN ASA	300.00 €
Musée de la maison d'école	150.00 €
Poker 71	350.00 €
La Vigne	300.00 €
Pattes de velours	100.00 €
Ciné caméra club	100.00 €
Total	16 515.00 €

Sur proposition du rapporteur,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- Décide d'allouer les subventions telles que proposées aux associations
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

po/Le Maire,  
L'Adjointe  
V. PERRIN  
Jean-Claude LAGRANGE.



La secrétaire de séance,

Annie CARNOT.

Transmis à la Sous-Préfecture le 2 avril 2024.  
Et publié sur le site internet de la commune le 4 avril 2024